

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 juin 2016

Objet : *RS - Approbation du règlement intérieur de l'aérodrome de Chambéry / Challes-les-Eaux*

- date de convocation le 24 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 76

L'an deux mille seize, le jeudi trente juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 59

| | |
|-----------------------------|--|
| Barberaz | Jean-Pierre Coudurier - David Dubonnet - Yvette Fetaz |
| Barby | Catherine Chappuis - Christophe Pierretton |
| Bassens | Anne Manipoud - Alain Thieffenat |
| Challes-les-Eaux | Danièle d'Agostin - Daniel Grosjean - Maurice Meunier |
| Chambéry | Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori |
| Cognin | Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Claude Vallier - Florence Vallin-Balas |
| Curienne | |
| Jacob-Bellecombette | Brigitte Bochaton |
| La Motte-Servolex | Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Céline Vernaz |
| La Ravoire | Frédéric Bret - Marc Chauvin - Chantal Giorda - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter |
| La Thuile | Dominique Pommat |
| Les Déserts | Michel André |
| Montagnole | Jean-Maurice Venturini |
| Puygros | Gérard Marcucci |
| Saint-Alban-Leyse | Michel Dyen - Michel Fournier |
| Saint-Baldoph | Christophe Richel - Jacqueline Rol |
| Saint-Cassin | |
| Saint-Jean-d'Arvey | Bernard Januel |
| Saint-Jeoire-Prieuré | Jean-Marc Léoutre |
| Saint-Sulpice | Louis Caille |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | |
| Vérel-Pragondran | Jean-Pierre Coendoz |
| Vimines | Lionel Mithieux |

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Stéphane Bochet à Daniel Grosjean - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Muriel Jeandet à Isabelle Rousseau - de Delphine Julien à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Marc Chauvin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Edith Livernois à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Mornand à Christiane Boisselon - de Benoît Perrotton à Françoise Bovier-Lapierre - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Michel Dantin - de Sylvie Vuillemet à Anne Routin

- conseillers excusés : 3

Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Jérôme Esquevin

Conseil communautaire du 30 juin 2016

délibération n° 079-16 C

objet **RS - Approbation du règlement intérieur de l'aérodrome de Chambéry / Challes-les-Eaux**

Daniel Grosjean, conseiller délégué chargé des équipements collectifs, rappelle que Chambéry métropole est propriétaire de l'ensemble des terrains et des bâtiments de l'aérodrome de Chambéry/Challes-les-Eaux, conformément à l'article 28 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Après s'être attachée dans un premier temps à sécuriser la pratique aéronautique et à réaliser des travaux urgents de mise en sécurité de certains bâtiments, Chambéry métropole a ensuite entamé une démarche de mise en cohérence avec la mise en place d'une nouvelle tarification appliquée sur le site de l'aérodrome qui a été complétée par des conventions d'autorisation temporaire du domaine public homogènes, applicable à compter du 1^{er} octobre 2015 et du 1^{er} janvier 2016, à l'ensemble des usagers de l'aérodrome.

Cette mise en cohérence des conditions d'occupation des équipements doit aussi concerner les usages sur le domaine public aéronautique, qu'il soit réglementé ou non. Ceux-ci sont actuellement encadrés par :

- la convention passée avec le CSVVA, en date du 1^{er} octobre 2012, qui délègue une partie de l'exploitation de l'aérodrome et notamment les missions liées à la réglementation aéronautique,
- l'arrêté préfectoral de police du 2 mai 2005 (qui délimite les zones publiques et celles dites réservées, contraignantes vis-à-vis de la circulation et du stationnement des véhicules à moteur et de la circulation des piétons) et les dispositions prévues par la DGAC,
- la charte de Challes Aviation qui fixe des règles de bonne conduite entre les usagers qui en sont signataires.

Toutefois, ces catégories d'usagers (professionnels, membres des associations et des clubs, usagers ou visiteurs occasionnels) sont soumises à une réglementation et à des risques spécifiques. Il convient donc de les identifier dans un règlement intérieur dont l'objectif est de rappeler les règles générales et particulières à respecter, conformément à l'article L.221-1 du code de l'aviation civile, notamment pour l'utilisation des équipements, la sûreté de l'aérodrome, son accès, les conditions de circulation, les nuisances sonores, la sécurité incendie, l'avitaillement, l'usage des installations par les usagers basés et l'organisation de manifestations.

Ce règlement a été établi en concertation avec les usagers de l'aérodrome.

Vu les statuts de Chambéry métropole,

Vu l'avis de la commission équipements collectifs d'agglomération du 3 juin 2016,

Vu l'avis du Bureau du 22 juin 2016,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le règlement intérieur de l'aérodrome,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer ce règlement.

le président,
Xavier Dullin